

p. 6-7 Le Conseil des Jeunes

p.2 Edito

Infos mairie p.3-4-5-8

p.9 Intercommunalité

Infos locales p.10-11



Cette année nous n'avons pas pu nous réunir pour la cérémonie des vœux, je profite donc de cet édito pour vous souhaiter la meilleure année possible malgré le contexte sanitaire actuel.

Cette crise nous isole, nous prive de contacts sociaux, nous éloigne de nos proches, restreint nos libertés et nous plonge parfois dans la tristesse et l'inquiétude.

Afin d'accompagner les plus fragiles d'entre nous, le CCAS a mis en place des permanences, les commerçants proposent des livraisons à domicile et nombre d'entre vous prêtent attention à leurs voisins et à nos aînés.

Nous n'avons pas de visibilité sur la durée de cette pandémie, nous devons donc imaginer d'autres fonctionnements pour avancer dans nos projets. Fin janvier, l'installation du conseil municipal des jeunes a été un premier pas et nous en sommes très heureux. Nous essayons également d'avancer dans la voie de la démocratie participative avec la mise en place de consultations citoyennes. La première a porté sur le stationnement et la circulation. Certains d'entre vous y ont participé et nous avons également demandé l'avis du conseil des jeunes.

Plus que jamais nous devons nous mobiliser, ne pas céder au découragement.

La démocratie, la solidarité, le respect de l'environnement, la bienveillance sont nos armes pour qu'ensemble nous construisions un monde acceptable.

Mesdames, Messieurs, chères concitoyennes et chers concitoyens, le conseil municipal, les jeunes élus et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur pour cette année nouvelle.

Nicole Rullan

Vous pouvez retrouver les vœux du maire et du conseil municipal sur le site internet de la mairie.

Report recensement de la population

L'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022 ; dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP).

En effet, la collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire.

La campagne 2021 devait se tenir du 21 janvier au 20 février. Le dernier recensement de 2018 a compté 912 habitants, une augmentation de 5 % par rapport à 2013.

ETAT CIVIL

Ont vu le jour ...

Eva KAUFFER • 06/11/2020
Wassim ACHAD • 10/12/2020

Nous ont quittés mais restent parmi nous ... :

Pierrette BORGOGNO
épouse DUBOIS • 18/09/2020
Patrice PITOUT • 26/09/20
Christian CHIARISOLI • 09/10/2020
Françoise DESSAULT
épouse DUPUY • 13/10/2020
Albert MAURO • 28/10/2020
Odette RIGOLLET • 24/11/2020
Marc BREGLIANO • 04/12/2020
Caridad AGUILAR
veuve HUGON • 04/01/2021
Patricia RODRIGUEZ • 15/01/2021
Lucien VINCENT • 04/02/2021
Louis SOLDNER • 12/02/2021
Jean-Louis MORILHAT • 15/02/2021

CCAS

Permanences : Nous vous rappelons que le CCAS tient une permanence le 1^{er} jeudi et 2^e samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 en mairie. Pour le 1^{er} trimestre 2021 les dates sont donc :

- 7 et 16 janvier
- 4 et 13 février
- 4 et 13 mars

En raison de la situation sanitaire, aucune des animations habituel-

lement organisées pour nos aînés par le CCAS n'ont pu avoir lieu. Pourtant, cette année plus que nulle autre, nous en aurions eu besoin tant ces moments sont habituellement joyeux et appréciés de celles et ceux qui y participent.

Nous formons le vœu que ces moments conviviaux ne soient que partie remise. En attendant, la nouvelle équipe du CCAS a été heureuse de leur offrir un peu de douceur et de réconfort sous forme d'une boîte de chocolats distribuée en fin d'année.

Flash Quartier des Angognes

Les travaux de réseau d'eau potable et d'assainissement sont enfin terminés, après quelques péripéties qui ont occasionné un retard certain, comme la Déclaration d'Utilité Publique et la crise sanitaire liée au COVID.

Hormis la mise en conformité de la

desserte d'eau potable et la création d'un réseau d'assainissement, vous pouvez bénéficier maintenant de trois places de parking supplémentaires ; les poubelles et le tri (verre, papier) ont désormais leur emplacement ; l'accès au parking a été finalisé.

Nouveaux tarifs communaux

Le tarif des salles communales a été modifié par le conseil municipal le 22 septembre dernier :

	Caution	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
La Roquette	400	400	460	525	580	625
La Fraternelle Grande salle	1500	1500	1920	2340	2660	2880
Petite salle	400	400	740	870	980	1070
Fort Gibron salle Soldner	600	600	780	975	1140	1275
salle Montmajour	500	500	620	750	860	950
Les Pénitents Blancs	600	600	840	1100	1320	1500

ZOOM sur la déclaration préalable de travaux

Les travaux entrepris sur votre bâti nécessitent une Déclaration Préalable de travaux (DP) qui est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Cette déclaration préalable auprès de la mairie est obligatoire quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- extension de moins de 40 m², surélévation, véranda
- création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- changement de porte, de fenêtre, de volets ou d'un velux par un autre modèle ou en changeant les dimensions
- peinture des huisseries (portes, fenêtres, volets selon le nuancier proposé dans le PLU)
- changement ou réfection de la toiture

- ravalement ou peinture de la façade
- pose de panneaux solaires
- création de terrasse
- transformation d'un garage en habitation et tout changement de destination
- création d'abri de jardin, garage, piscine et clôture

Il est rappelé que tout changement d'huissierie par du PVC est interdit dans le village par le Plan Local d'Urbanisme, ainsi que toute pose de volets roulants.

La déclaration préalable de travaux est à adresser à la mairie par le propriétaire, en 4 exemplaires. La mairie a 1 mois pour donner une réponse. Celle-ci permet de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur sont respectées.

Avancées pédagogiques et numériques : le pari gagnant au sein de l'école

A Correns, les classes de petite à grande section bénéficient, depuis la rentrée 2020, d'un nouvel environnement adapté et d'une pédagogie basés sur la méthode Montessori.

La phrase clé de la pédagogie Montessori est "Aide-moi à faire seul". Cette pédagogie est fondée sur la volonté d'aider l'enfant à se construire et à développer son autonomie à partir de l'observation de ses rythmes de développement. Elle a été mise en place ici dans le respect des objectifs de la Loi pour une Ecole de la Confiance de juillet 2019, en lien avec l'Inspection Académique et pour promouvoir les nombreuses initiatives de l'équipe enseignante.

200 maternelles Montessori

Aujourd'hui, la France métropolitaine compte environ 200 maternelles qui appliquent cette méthode qui s'est progressivement imposée comme la pédagogie alternative la plus célèbre en France.

Elle devient donc un moyen complémentaire pour atteindre les objectifs fixés par le référentiel de l'Education Nationale, toujours au bénéfice de nos générations futures.

La commune de Correns a donc participé pour faire bénéficier vos enfants de ce nouvel arsenal



Type de matériel Montessori dans une classe d'enfants de 3 à 6 ans

pédagogique favorisant leur apprentissage. Chaque jour est un pas de plus vers l'école élémentaire !

Appel à projets 'Label Écoles numériques 2020'

Nous avons été sélectionnés, sur l'ensemble du territoire national, en décembre 2020. Au final, seulement 3 433 écoles étaient lauréates.

Ainsi, grâce à un projet pédagogique porté par l'équipe enseignante, l'école primaire va pouvoir bénéficier, prochainement, d'équipements numériques, cofinancés par la commune de Correns, destinés à renforcer les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de notre territoire rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les 14 membres du conseil des jeunes ont assisté mardi 26 janvier à leur première séance plénière en présence de leurs parents et sous la présidence du maire de Correns, Nicole Rullan, ainsi que de Didier Brémont, président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Entourés du conseil municipal "adultes", ils ont élu leur maire et nommé ses 7 adjoints. À cette occasion et pour les accompagner durant leur mandat, chaque jeune élu a reçu une écharpe tricolore de la part de la mairie et un carnet de notes de la part de la Communauté d'Agglomération.

ADJOINTS À L'AMÉNAGEMENT

Angelica ANDRIANOVA
Nino ROUQUIER ALLEAUME

ADJOINTES À LA CULTURE

MAIRE :

Elisa MAEIS



Suzy ESPALLARDO
Line SIMON

ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT

Faustine GIROUX

ADJOINTS AU SPORT

Evan CARASCO
Yann MAEIS

CONSEILLERS

Lilian DEMONCHAUX
Meriem HACHAD
Mika PIERRON
Manon RIPERT
Julia SIMON
Ilyass HACHAD (suppléant)



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pour vocation d'élaborer des projets à l'échelle communale, avec une réunion mensuelle par commission de travail et une séance plénière trimestrielle pour évoquer l'avancée des projets. Les thématiques des quatre commissions de travail sont issues des différents projets qu'avaient annoncés les jeunes élus au moment de leur candidature. Outre le maire, deux élus adultes (Florence Parent et Sandrine Simon) et un agent communal de l'équipe d'animation les accompagneront pendant les deux années scolaires que durera leur mandat. Un référent de l'école communale sera également à leur

côté pour les assister.

Il existe aujourd'hui en France plus de 2 500 conseils municipaux de jeunes (CMJ). Ils permettent à de jeunes élus de faire des propositions de réalisation dans les domaines dont ils se saisissent (citoyenneté, transport, culture, loisirs, environnement...) et d'émettre des avis sur les projets dont la collectivité les saisit. Ils ont un rôle consultatif : leurs délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du maire.

ÊTRE ÉLU AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, C'EST ...

- donner son avis sur les sujets qui concernent la jeunesse •
- être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter •
- proposer, élaborer et réaliser des projets et des actions utiles à l'ensemble des habitants •
 - être force de proposition auprès du Conseil municipal •
 - faire l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie •

Adhésion à la Régie des Eaux de Provence Verte

Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la Régie des Eaux de la Provence Verte.

Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, l'approvisionnement en eau relevait du domaine privé. Il ne faisait pas l'objet d'attentions particulières, notamment en raison de l'image que véhicule l'eau, source de saleté. En 1870, un Français prend en moyenne un bain tous les deux ans.

L'émergence d'une culture de l'hygiène, liée aux progrès de la médecine, provoque une prise de conscience. L'accès à l'eau devient progressivement une nécessité dont les communes s'emparent.

Avec la loi de 1890, l'État consacre durablement les communes dans leur rôle d'autorité organisatrice de la distribution de l'eau. Cependant, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, des compagnies privées accompagnent le développement du réseau d'eau potable et l'histoire de la gestion de l'eau en France est marquée par la coexistence d'une gestion assurée par les communes et syndicats intercommunaux et une gestion déléguée à des entreprises privées.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) de 2014 et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) de 2015, ont remis en question la compétence obligatoire des communes, dont elles sont détentrices depuis le XIX^e siècle.

Le 27 décembre 2019, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a transféré les compétences de l'eau et l'assainissement au niveau intercommunal. C'est pourquoi, la commune de Correns a dû transférer ces compétences à la Communauté d'Agglomération Provence Verte au 1^{er} janvier 2020. Mais pour s'assurer que ces compétences de l'eau et de l'assainissement restent en gestion publique et ne soient pas déléguées à des entreprises privées, le conseil municipal a décidé en fin d'année d'adhérer à l'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) de la Régie des Eaux de la Provence Verte.



La fibre à Correns

Des travaux de raccordement à la fibre optique sont actuellement en cours. Ces travaux vont

s'échelonner sur plusieurs mois, raccordant les quartiers au fur et à mesure de l'avancement, pour aboutir à un raccordement complet de la commune courant 2022. Il s'agit d'un chantier mobile sur la voie

Provence Verte : participation aux frais d'acquisition de vélos

Par délibération 11 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a décidé de participer aux frais d'acquisition de vélos à compter de l'année 2021 dans les conditions suivantes :

➔ Pour l'achat d'un vélo classique neuf, remboursement fixé à 80 % du prix d'achat dans la limite de 100 €.

➔ Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, remboursement fixé à 30 % du prix d'achat dans la limite de 350 euros.

Conditions d'éligibilité :

- être majeur et domicilié sur le territoire de l'Agglomération

- acheter un vélo neuf, uniquement auprès d'un commerçant spécialisé dans la vente de cycle et installé sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte

- ne pas être bénéficiaire d'un tel dispositif depuis 3 ans, et s'engager à ne pas revendre son vélo pendant 3 ans

- une seule aide est accordée par famille. Attention ! Les deux aides ne sont pas cumulables.

Les demandes doivent être transmises à l'agglomération Provence Verte au plus tard le 15 novembre.

<https://vu.fr/Jqvw>

Le marquage des vélos devient obligatoire

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1^{er} juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver les propriétaires.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire :

- les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 cm soit 16 pouces) ;

- les remorques de cycle

- les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...). Leurs propriétaires pourront cependant en faire la demande.

<https://vu.fr/ZpEM>

publique (nacelle intervenant sur les poteaux de téléphonie la plupart du temps et sur les façades dans le village) qui pourra engendrer des gênes occasionnelles ou une circulation alternée sur certains chemins.

Chaque quartier sera averti de ces désagréments dans la mesure du possible et nous vous remercions d'avance pour votre patience.

<https://www.vartreshautdebit.fr>

En raison de la pandémie, les activités et manifestations organisées par les associations sont pour la plupart annulées ou reportées, suivant en cela les directives gouvernementales.

La reprise de ces activités et de ces manifestations reste tributaire de l'évolution de la situation, nous n'avons aucune visibilité et ne sommes donc pas en mesure de vous communiquer le contenu habituel de cette page du bulletin. Nous vous invitons à prendre contact avec les organisateurs, à consulter l'accueil ou le site internet de la mairie pour suivre l'évolution.

Ça se passe à Correns

Paiement de proximité

Vous pouvez désormais payer vos impôts, amendes et facture de services publics au tabac-presse Le Piazza : en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire.

Vous devez vous assurer que :

- ➔ votre avis d'impôt ou votre facture comporte un QR code ;
- ➔ la mention « payable auprès d'un buraliste » figure bien dans les modalités de paiement.

Si ce n'est pas le cas, vous devrez régler votre facture selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Mobilité en milieu rural : la commune conventionne avec "Atchoum"

Un service de covoiturage solidaire est mis en place à compter du 1^{er} mars à Correns.

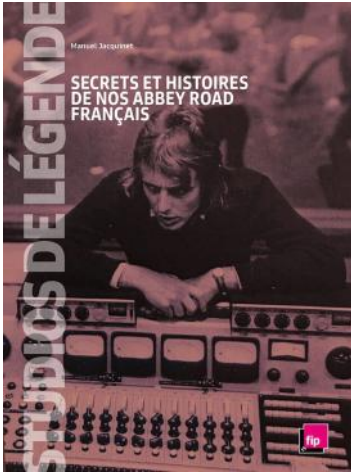
L'association Atchoum met en contact conducteurs et passagers pour les trajets du quotidien, sans forcément passer par internet. Il s'agit d'un service de déplacement à la demande pour les trajets courts où les conducteurs sont indemnisés de leurs frais de carburant par les passagers selon les règles du covoiturage.

Pour en savoir plus, visiter le site internet de la mairie ou sa page facebook, ou atchoum.eu

Consultation citoyenne

La municipalité remercie toutes les personnes ayant participé à la première consultation citoyenne de ce mandat. Celle-ci portait sur le stationnement et la circulation dans et autour du village et vous avez été plusieurs à y répondre. La synthèse de ces retours vous sera communiquée très prochainement.

Où l'on parle de Correns



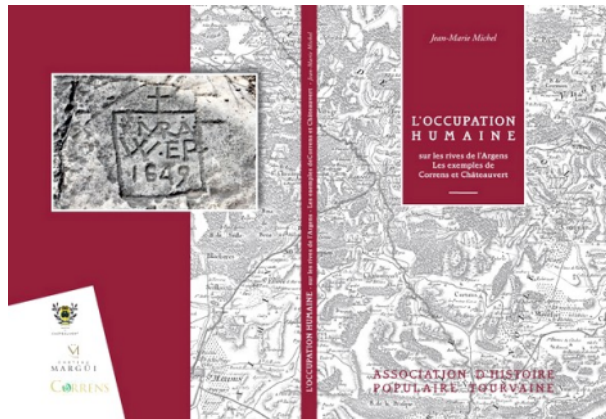
Quantité de grands musiciens et artistes anglais ou américains sont venus en France jouer, enregistrer, mixer.

Un chapitre entier de l'ouvrage retrace les heures de gloire du studio d'enregistrement de Miraval qui vit passer notamment Pink Floyd, the Cure, AC/DC, Sting et bien d'autres avant d'être racheté par les acteurs dont il n'est pas besoin de dire le nom tellement ils sont célèbres.

Studios de légende, secrets et histoires de nos Abbey Road français.

Ed. Malpaso Radio Caroline Media.
Paru en novembre 2020.

Archéologue et natif de Correns, Jean-Marie Michel a parcouru et fouillé pendant des décennies ces espaces aux abords de l'Argens que sont Correns et Châteaupert. Cette connaissance approfondie lui permet de dresser un tableau complet des sites connus à ce jour.



L'occupation humaine sur les rives de l'Argens. Les exemples de Correns et Châteaupert.

Par Jean-Marie Michel.
Cahier de l'Association d'Histoire Populaire Tourvaîne n°48.
Paru en mars 2020.

NUMEROS DE TELEPHONE ET HORAIRES D'OUVERTURE

www.correns.fr

Mairie • Accueil

04.94.37.21.95

mairie@correns.fr

Accueil du public • du mardi au samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique • du mardi au vendredi 9h/12h et 14h/16h, samedi 9h/12h

Service **Administratif | État Civil**

04.94.37.21.95

administration.mairie.correns@orange.fr

Services **Techniques | Régie des Eaux**

04.98.05.30.50

techniquecorrens@gmail.com

Service **Urbanisme**

04.94.37.21.95

accueilcorrens@gmail.com

Accueil **Pôle Famille**

04.94.59.45.45

clsh-correns@orange.fr

Service **Finances**

04.94.37.21.95

finances_mairiecorrens@orange.fr

Bibliothèque municipale

fermeture provisoire pour raison sanitaire

Police rurale

policeruralecorrens@gmail.com

Ecole communale : 04.94.59.56.31

La Poste : 04.94.59.58.11

Encombrants : 04 94 80 47 45

tous les 2^e mercredi du mois
inscriptions auprès de la ressourcerie
'La Courtoise'

Point Info Tourisme :

à l'accueil de la mairie
du mardi au samedi : 9h/12h
www.la-provence-verte.net

Vacances scolaires

Fin des cours :

samedi 24 avril 2021

Reprise de l'école :

lundi 10 mai 2021

Une remarque sur le bulletin communal ?
mairie@correns.fr ou en mairie

LA SENSATION D'UN PRIVILEGE
BD CORRENS
3^e Village Vitis de France

Ne manquer aucune information c'est très simple :

Ecoutez

le haut-parleur du Fort Gibron
ou au téléphone : 04.94.37.22.52

Recevez

les infos par courriel
inscrivez-vous à la lettre
sur le site internet de la mairie
www.correns.fr

Consultez

facebook.com/mairiecorrens